

N°01/2020

Commune de Villenoy

Seine-et-Marne



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2020

Date de Convocation :  
16/01/2020

L'an deux mille vingt, le 22 janvier à 20 heures 30,

Date d'affichage :  
16/01/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel VENRIES, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

**Etaient présent(e)s** : MM, Mmes, VENRIES Michel, ENDRESS Mireille, DEROY Hervé, WINTZER Arlette, SARTORY Daniel, ZARJEVSKI Myriam, GRIMAUD Pascal, BILLY Franck, DINSMORE Harry, BEAUJEAN Gérard, KOZA Nadia, LEROY Sandra, NTIHEMUKA Jean-de-Dieu, BRIENT Viviane, DESESSARD Michelle, LAMOTTE Gilbert, DECRULLE Philippe, JARDINIER Patrick, BRETHIOT Micheline, NEIVA DE SOUSA Joséphine, HUDE Emmanuel, ASKOUBAN Rachid, MAHOUKOU Marie France, GAUCHER Alain.

**Objet** : Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires.

**Absentes ayant donné pouvoir** : Mme SILVA Guyslaine à M. HUDE Emmanuelle, Mme KANCEL Audrey à Mme ENDRESS Mireille.

Date de Publication :  
27/01/2020

**Absente** : Mme CHIARELLI Chrystel.

Madame Nadia KOZA désignée comme secrétaire de séance a accepté cette fonction.

**Vu** la loi n°82-231 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

**Vu** l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015 et le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016,

Entendu l'exposé concernant les orientations générales du budget 2020, le Conseil Municipal à **15 voix POUR, 11 voix ayant REFUSEES de voter (Mme Desessard Michelle, Mrs Lamotte Gilbert, Decrulle Philippe et Jardinier Patrick, Mmes Bréthiot Micheline et Neiva de Sousa Joséphine, Mrs Hude Emmanuel et Askouban Rachid, Mmes Silva Guyslaine et Mahoukou Marie-France, M. Gaucher Alain)**, décide :

- **D'APPROUVER** les orientations budgétaires 2020

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMMUNE**

Après la mise en place d'un contrôle et d'outils de gestion avisés, la commune a entamé différentes analyses pour mieux appréhender la fiscalité directe pour être à même de faire les choix stratégiques permettant de rééquilibrer le poids de la fiscalité sur une assiette au plus proche de la réalité.

Cependant, il convient cette année de finaliser les orientations ciblées dans le cadre de cette mandature. Aussi, le projet de budget 2020 se décline selon les trois grands axes suivants :

- Poursuite de l'effort visant à contenir les dépenses de fonctionnement
- Maintien des services de qualité à la population
  
- Nous prévoyons un recours modéré à l'emprunt pour financer le projet structurant de la construction de la nouvelle école maternelle, de l'ALSH et du city stade. Avec une attention particulière portée sur l'entretien du pôle médical sans oublier la voirie communale.

### **A – Le budget de fonctionnement**

- Nous allons continuer le processus de professionnalisation avec des frais liés aux formations et à la modernisation des outils de travail.
- Un effort particulier sera porté sur la réduction des dépenses relatives aux fluides.

### **B – Le budget d'investissement**

Les investissements prévus seront pour l'essentiel axés sur :

- La construction de la nouvelle école maternelle et l'ALSH
- Le city stade
- La voirie
- L'entretien et la modernisation des bâtiments communaux (Pôle médical, bibliothèque, équipements associatifs, etc...)

### **L'année 2020 doit permettre :**

- Débuter les travaux du nouveau groupe scolaire et des voiries,
- Poursuivre la modernisation des moyens de communication informatiques,
- Engager le projet sur la dématérialisation des documents,
- Poursuivre le plan de formation des agents de la collectivité,
- Aménager des espaces de travail fonctionnels pour les agents communaux,
- Continuer la mise aux normes des accessibilités dans les espaces publics,
- Réaliser la première étape de la mise en place de la vidéo protection dans la ville,
- Construire un city stade pour répondre aux attentes des jeunes,
- Lancer les études relatives au Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Garantir l'entretien général du patrimoine de la ville,
- Réadapter les contrats et conventions signés par la commune,
- Maintenir l'attention toute particulière aux pratiques et aux aménagements favorisant une baisse des dépenses liées aux fluides,

- Rechercher les moyens de financements des nouveaux projets, autres que ceux de la commune (subventions, dotations, etc...).

L'enjeu pour le budget 2020 est de dégager un autofinancement de 500 K€ sans augmentation de la fiscalité locale.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

A Villenoy, le 24 Janvier 2020



Le Maire,

Michel VENRIES

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

